

LE DIALOGUE CITOYEN

en réponse aux engagements
de la démarche

Imagine
les Pyrénées
Orientales

Appel à Projets
« Développons
les Espaces
Numériques et
de Services
Partagés »



leDépartement66.fr

Contexte et objet de l'appel à projet

1.1 Contexte

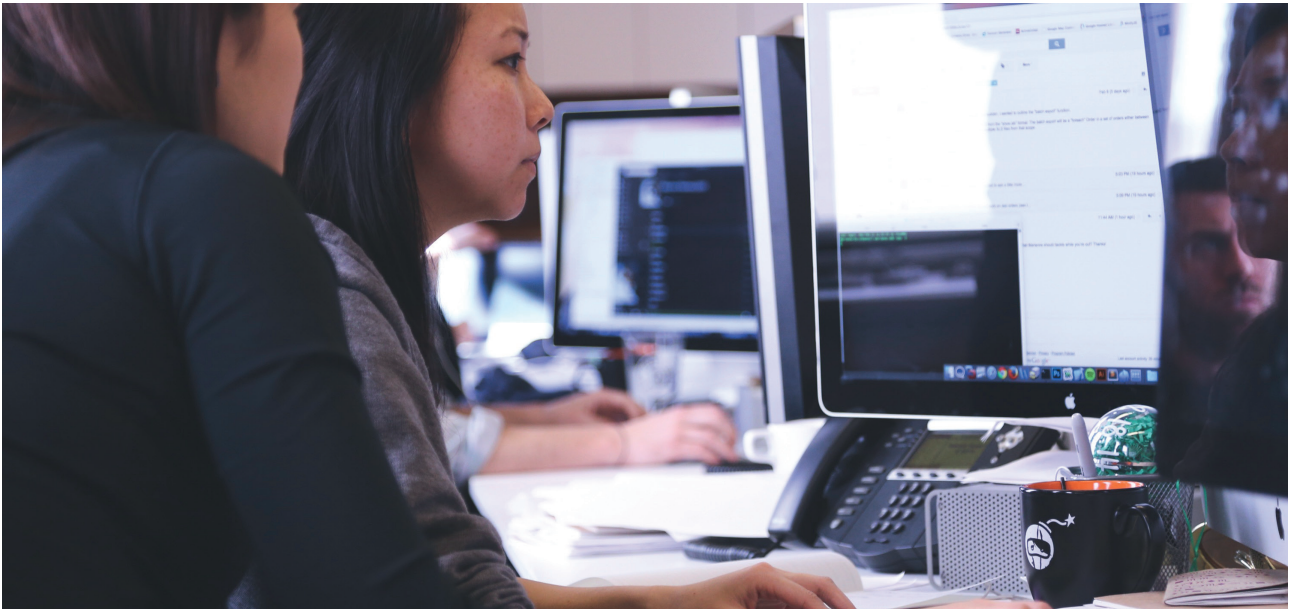
Le contexte national renforce l'idée que les citoyens ont besoin d'être plus et mieux écoutés et qu'ils veulent réellement participer à l'élaboration des politiques publiques. Dans un monde en mutation, où la précarité grandit et où les incertitudes (sociales, environnementales, économiques) se multiplient, le dialogue citoyen est devenu une impérieuse nécessité.

En ce sens, le Département des Pyrénées-Orientales souhaite rapprocher davantage les citoyens de la décision et les associer à l'élaboration des politiques publiques. Pour ce faire, il a adopté le 26 novembre 2018, en session extraordinaire à Castelnou, une délibération-cadre afin d'améliorer l'écoute et la prise en compte des avis des citoyens.

Dans le cadre de cette volonté de dialogue citoyen, le Département a souhaité s'engager dans le **lancement d'une démarche de concertation citoyenne intitulée « Imagine les Pyrénées-Orientales »** qui a permis de construire, avec toutes les bonnes volontés, l'avenir des PO.

L'ensemble des participations des habitants issu des premiers ateliers menés ainsi que des outils participatifs mis en œuvre (plateforme participative, la boîte mail) a manifestement démontré l'intérêt des citoyens et a permis d'adopter, lors de l'Assemblée Départementale du 22 juillet dernier, **les 30 premiers engagements issus de la démarche ainsi qu'un ambitieux plan d'investissement de 500 millions d'euros sur 4 ans pour l'avenir des Pyrénées-Orientales.**





Dans ce cadre, le Département des Pyrénées-Orientales propose aujourd'hui la mise en œuvre d'un Appel à Projets sur la thématique des **Espaces Numériques et de Services Partagés** inspiré :

- de **l'engagement 13** issu de la démarche « Imagine les PO », dont l'intitulé est « Permettre l'ouverture en 5 ans de 15 espaces type « tiers-lieux », de coworking et de création culturelle dans des lieux emblématiques réhabilités (ex : caves coopératives) et animés par une collectivité ou une association »,
- de **l'engagement 14** issu de la démarche « Imagine les PO », dont l'intitulé est « Faire des Pyrénées-Orientales un département connecté », deux mesures prises en charge au titre du présent appel à projet : « former et engager 50 jeunes et personnes en recherche d'emploi (en contrats aidés) pour accompagner les habitants.es aux usages du numérique ; mettre en place des bus numériques » sur le territoire »

Parallèlement, le Département et les Services de l'État ont travaillé de concert à la co-construction du Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) 2017-2023. Le SDAASP doit permettre de fédérer et de renforcer les échanges entre les acteurs des services au public (prestataires de service, collectivités territoriales, structures sociales, usagers ...) autour d'actions innovantes permettant d'améliorer l'accessibilité des services au public et également de développer ces services pour tous sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce schéma est un support d'innovation autour de nouvelles coopérations et réponses territoriales qui doivent prendre en compte l'évolution des modes de vie et des usagers, le besoin de lien social et de solidarité humaine d'un département rural.

Fort de l'ensemble de ces éléments, le Département des Pyrénées -Orientales propose aujourd'hui la mise en œuvre d'un Appel à Projets sur la thématique du numérique et de ses usages mais également des Services au Public intitulé « **Développons les Espaces Numériques et de Services Partagés** ».

1.2 Objectifs de l'appel à projets « Développons les Espaces Numériques et de Services Partagés en Pyrénées-Orientales »

Le présent appel à projets a pour objectif de soutenir la création de tiers-lieux numériques et de services au public en milieu rural et urbain dans une logique d'équilibre territorial, en complémentarité et convergence avec notamment les Appels à Projets « Création de Tiers Lieux culturels » et « Développons les Services au Public Innovants en Pyrénées-Orientales ».

La finalité de ce nouvel Appel à Projets est de :

- permettre et de soutenir l'accès des usagers et des visiteurs aux équipements et aux services numériques, sur la base d'espaces et de ressources de services mutualisés afin d'accompagner la transition digitale du territoire et le développement des usages numériques,
- favoriser la création de valeur et de renforcer les liens entre les habitants et les professionnels de la filière numérique, dans une dynamique collective et durable.

Ces espaces de travail partagés peuvent avoir des modalités variées, en fonction des besoins des usagers, pour une utilisation permanente ou occasionnelle par les usagers.

Si chaque espace d'innovation et de services peut avoir sa spécificité, tous devront permettre l'accès aux technologies numériques, et favoriser les interactions sociales, les projets collectifs, et le renforcement de l'activité locale dans une démarche durable.

Ainsi, les objectifs visés sont les suivants :

- 1) **Moyens numériques** : mise en œuvre de moyens partagés pour l'accès au numérique, dans le cadre d'espaces de travail collectifs (coworking), d'ateliers de fabrication basés sur le numérique (Fab Lab) et d'espaces d'accès numériques de services au public orientés vers la médiation entre les usagers et les accompagnants, notamment les animateurs numériques affectés par le Département,



- 2) **Implantation** : localisation de ces activités au sein de lieux emblématiques accessibles à tous les publics, et, dans la mesure du possible, dans une configuration de partage des ressources et des moyens avec les activités sociales, culturelles et collectives portées ou soutenues par le Département,
- 3) **Ambition** : vulgarisation et promotion de l'usage du numérique, soutenue par la médiation effectuée par les accompagnants auprès des usagers, sur le plus grand nombre de services au public et d'accès aux droits,
- 4) **Organisation** : gouvernance structurée ; organisation adaptée à l'accueil du public et au travail des accompagnants ; compétences adaptées à la gestion et à l'animation des espaces ; modalités de promotion et de communication auprès des usagers, modalités de coordination avec les acteurs locaux, partenariats privés ; engagement de coordination avec les acteurs désignés par le Département pour le pilotage de l'action « Espaces Numériques et de Services Partagés » et l'affectation des animateurs numériques,
- 5) **Suivi de l'activité** : formalisation des indicateurs de réussite (nombre d'usagers, nombre de services apportés, nombre d'actes, indices de satisfaction etc.), gestion systématique des indicateurs et actions d'amélioration des résultats obtenus,
- 6) **Performance technique** : rattachement des lieux au réseau départemental Très Haut Débit Numérique 66, et, dans la mesure du possible, mutualisation des systèmes centraux (serveurs, applicatifs) avec les sites similaires,
- 7) **Cadre réglementaire** : respect des contraintes réglementaires, notamment RGPD, et des objectifs généraux en matière de gestion de la donnée, notamment Open Data,
- 8) **Aspect économique** : modèle économique défini et équilibré, s'appuyant sur une comptabilité formalisée.

1.3 Critères d'éligibilité

L'appel à projets « Développons les Espaces Numériques et de Services Partagés » s'adresse, pour des dépenses d'investissement uniquement, au maître d'ouvrage public :

- X communes ou groupements de communes,

Plus précisément :

- X Pour être retenue, la candidature doit être déposée par le/la Maire de la commune et/ou EPCI,
- X Les travaux /achats d'investissement liés au projet ne peuvent être achevés au moment du lancement du dispositif. Dans le cas d'opérations ayant déjà démarré, seules les dépenses réalisées après le lancement du présent dispositif seront considérées comme éligibles.



Modalités de soutien du Département

A travers cet appel à projets, le Département souhaite s'engager à favoriser le vivre ensemble, faciliter le lien et recréer des espaces de rencontres, de services au public et de dialogue.

2.1 Le soutien financier du Département

Les projets retenus bénéficieront d'une aide départementale qui sera attribuée au cas par cas, selon les besoins du projet et de l'enveloppe budgétaire du Département qui aura été allouée en 2020.

Cette aide sera destinée à soutenir la structure bénéficiaire dans la mise en œuvre de son projet et servir d'effet levier.

Pour rappel, seules les dépenses d'investissement sont éligibles dans le cadre de l'appel à projets, le Département soutenant le dispositif par la formation et l'engagement de 50 jeunes et personnes en recherche d'emploi en contrats aidés pour accompagner les habitants et habitantes aux usages du numérique.

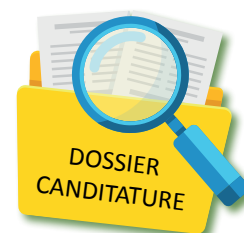
2.2 La promotion et la valorisation des initiatives sélectionnées

Le Département s'attachera à promouvoir et à développer la notoriété des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets. Il s'agira de favoriser la visibilité de ces projets à travers différents temps (mise en réseau des différents territoires, capitalisation des retours d'expériences, séminaire de travail, conférences...) ou supports de communication (site Internet du Département, plaquette, article dans Mon Département etc...).

Aussi, dans le cadre de cet appel à projets, les projets retenus autorisent le Département des Pyrénées-Orientales à utiliser leurs noms (nom de la structure, du président, du responsable du projet), leurs réalisations (telles que décrites dans le dossier de candidature), ainsi que tous documents et photos pour toute action de communication et/ou de valorisation (relations publiques, relations presse, site Internet ...) qui pourrait être liée à cet appel à projets.

Procédure de candidature et sélection des projets

3.1 Procédure de candidature



Les structures candidates devront adresser, soit par courrier électronique, soit par voie postale, un dossier comportant les éléments suivants :

- X Un courrier de demande de participation à l'appel à projets « Développons les Espaces Numériques et de Services Partagés en Pyrénées-Orientales » en réponse aux engagements 13 et 14 de la démarche « Imagine les PO » signé du/des responsables légal /(aux) de la structure, motivant et justifiant la demande à l'attention de Madame la Présidente du Département des Pyrénées- Orientales.
- X Le dossier de candidature (fiche synthèse n°2 modèle de dossier de candidature) dûment rempli, signé et daté.
- X Une présentation de la structure porteuses et à l'initiative du projet .
- X Une présentation du projet : contexte, origine, objectifs et résultats attendus, service proposé et/ou amélioré, stade d'avancement, modalités de mises en œuvre, partenariat à développer, moyens techniques et humains dédiés, modalités de gouvernance...
- X Une présentation du processus de construction du projet et de son ancrage territorial.
- X Une proposition de budget prévisionnel du projet.

L'ensemble des pièces pré-citées (cahier des charges de l'AAP, fiches synthèse...) sont téléchargeables sur le site Internet du Département des Pyrénées-Orientales.



3.2 Pièces administratives à fournir pour la structure candidate

- X Un courrier de demande de subvention adressé à Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, portant clairement la mention « Appel à projets : Développons les Espaces Numériques et de Services Partagés en Pyrénées-Orientales – engagements 13 et 14 de la démarche Imagine les PO »,
- X Le dossier de candidature rempli, signé et validé par l'ensemble des partenaires du projet,
- X Le plan de financement prévisionnel détaillé du projet signé, daté, faisant apparaître un taux d'autofinancement égal ou supérieur à 20% du coût total du projet ainsi que les cofinancements sollicités auprès d'autres organismes (Etat, Région, Fonds Européens...) pour le projet,
- X Les devis estimatifs liés au projet,
- X Les copies de notifications d'octroi des co-financements obtenus dans le cadre du projet,
- X Les coordonnées bancaires (RIB) de la structure demandeuse,
- X La délibération du maître d'ouvrage faisant apparaître le coût du projet, le plan de financement.

Les candidatures devront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : schema.servicesaupublic@cd66.fr et/ou par courrier à l'attention de Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante :

*Département des Pyrénées-Orientales
Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire
Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants
04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 72
schema.servicesaupublic@cd66.fr
24 Quai Sadi Carnot
66 000 PERPIGNAN*

Dès sa réception, chaque candidature fera l'objet d'un accusé de réception par courrier électronique.

3.3 Modalité de sélection des projets

L'ensemble des projets sera instruit par la Direction des Systèmes d'Information du Département et la Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants de la Direction de l'Attractivité et du Rayonnement du Territoire.

Chacun des projets fera l'objet d'une analyse formelle dans un premier temps (respect de la procédure de dépôt et complétude du dossier) puis d'une analyse technique basée sur les éléments présentés dans la candidature.

Ces nouveaux espaces partagés de services et d'innovation devront donc **accessibles** pour permettre l'émergence de projets nouveaux ainsi que l'amélioration du cadre de vie.

Une **couverture équitale du territoire** sera recherchée afin de permettre un développement égalitaire des espaces numériques et de services proposés à la population.

En cas de dépôt de plusieurs projets faisables sur le même territoire, une **votation en ligne** pourra être proposée aux habitants afin de déterminer le projet le plus adéquat.

Enfin, une **labellisation par le Département, des projets lauréats**, sera également envisagée afin de créer et de mettre en place un réseau de services numériques partagés dédiés à la population.

3.3.1 Critères d'analyse des projets

Les projets proposés devront :

- X Etre localisés sur le territoire communal et/ ou intercommunal,
- X Etre d'intérêt général et à visée collective,
- X Concerner des dépenses d'investissement,
- X Garantir une autonomie de fonctionnement,
- X Etre suffisamment précis pour être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.

3.3.2 Modalités de sélection des projets

Les projets retenus répondront aux critères définis par le présent appel à projets au regard de leurs plus-values sur le territoire concerné.

Les projets éligibles seront analysés par un Comité Technique composé de plusieurs services sectoriels du Département.

Les candidatures seront ensuite soumises au Jury composé de représentants du Département, d'experts selon les domaines choisis et de représentants de partenaires du Département. Ce jury émettra un avis, dont les conclusions seront présentées aux élus départementaux, pour attribution des aides départementales. Tous les candidats seront tenus informés par courrier de la décision de l'Assemblée Départementale.

A l'issue de ce vote, une convention d'attribution de l'aide financière sera signée entre le Département et les porteurs de projet lauréats (et potentiellement avec les autres partenaires co-financeurs).

3.3.3 Modalités de l'aide du Département des Pyrénées-Orientales

Cette aide est destinée à soutenir la structure bénéficiaire dans la mise en oeuvre ou le développement du projet lauréat et servir d'effet levier.

Seules les dépenses d'investissement sont éligibles.

Compte tenu de l'intérêt particulier présenté, l'aide départementale sera attribuée selon les critères suivants :

- X La subvention sera versée uniquement au bénéficiaire, porteur principal du projet lauréat,
- X Le montant maximal de la subvention sera non révisable, notamment en cas de réévaluation du coût de l'opération subventionnée et ce, même si la dépense réalisée dépasse le coût prévisionnel de l'opération,

- X La subvention allouée sera incessible. À ce titre, le bénéficiaire ne pourra, pour quelque raison que ce soit, reverser tout ou partie de la subvention à un tiers,
- X Le versement de la subvention pourra être effectué par acomptes au fur et à mesure de la réalisation de l'investissement (acomptes minimum de 20 % de la dépense), jusqu'à hauteur de 80% maximum du montant de la subvention en fonction du montant des dépenses justifiées par le bénéficiaire ; le solde intervenant à la fin du projet.

En terme de communication, les structures retenues s'engagent à :

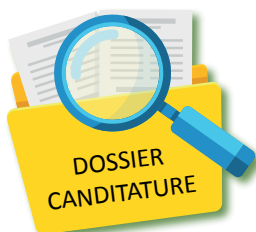
- X Informer le Département du début de l'opération ; le Département sera invité obligatoirement aux réunions de projet ainsi qu'à la pose de la première pierre ou inauguration (manifestation similaire), le cas échéant, que la Collectivité organisera, à une date arrêtée conjointement.
- X En tant que partenaire financier, le Département devra toujours apparaître comme partie invitante au même titre que les autres contributeurs au projet, notamment lors de la pose de la première pierre ou lors de l'inauguration.
- X L'apposition d'une plaque mentionnant le logo du Département sera effectuée d'une manière pérenne et lisible sur les travaux réalisés.
- X Faire mention de la participation du Département sur tout support de communication, notamment avec la pose, sur le chantier, de panneaux d'information du public, indiquant de façon claire et lisible, le concours financier du Département ainsi que le logo représentant ce dernier. La structure lauréate fera mention de cette aide pour toute interview, dans tous ses rapports avec les médias et sur tout document écrit ou graphique faisant référence aux investissements subventionnés au titre de la présente convention.

Ces obligations de la Collectivité en matière de communication visent à assurer une meilleure lisibilité par le public de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité départementale.

Contacts	
<p>Département des Pyrénées-Orientales 24 Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN</p> <p>http://www.leDépartement66.fr</p>	<p>Direction des Systèmes d'Information 04 68 85 85 07</p> <p>et/ou</p> <p>Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire <i>Département des Pyrénées-Orientales Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire</i></p> <p><i>Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants</i> 04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 72 schema.servicesaupublic@cd66.fr 24 Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN</p>

Appel à projet :

« Développons les espaces numériques et de services partagés en Pyrénées-Orientales ! »



MODÈLE DE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les structures candidates devront adresser, soit par courrier électronique soit par voie postale et au plus tard le....., un dossier comportant les éléments suivants :

- **Un courrier de demande de soutien** signé du responsable légal de la structure, motivant et justifiant la demande, à l'attention de Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
- Pièces administratives à fournir :
 - un courrier de demande de subvention adressé à Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, portant clairement la mention « Appel à projets : « Développons les Espaces Numériques et de Services Partagés en Pyrénées-Orientales »,
 - le dossier de candidature rempli, signé et validé par l'ensemble des partenaires du projet,
 - l'engagement du porteur de projet précisant les champs d'action et possibilités envisagées,
 - le plan de financement prévisionnel détaillé du projet signée, datée, faisant apparaître un taux d'autofinancement égal ou supérieur à 20% du coût total du projet ainsi que les cofinancements sollicité auprès d'autres organismes (Etat, Région, Fonds Européens ...) pour le projet,
 - les devis estimatifs liés au projet,
 - les copies de notifications d'octroi des co-financements obtenus dans le cadre du projet,
 - les coordonnées bancaires (RIB) de la structure demandeuse,
 - la délibération du maître d'ouvrage faisant apparaître le coût du projet, le plan de financement.
- Une note détaillée présentant :
 - Une présentation de la structure porteuse et à l'initiative du projet (raison sociale, SIREN, statut, adresse, activité, organigramme ou effectif dont nombre d'ETP dédié au projet, nombre d'adhérents et de bénévoles actifs, activités développées ...).
 - Une présentation du projet : contexte, origine, objectifs et résultats attendus, service proposé et/ ou amélioré, stade d'avancement, modalités de mises en œuvre, partenariat à développer, moyens techniques et humains dédiés, modalités de gouvernance...
 - Une présentation du processus de construction du projet et de son ancrage territorial.
 - Une présentation détaillée du modèle économique et une proposition de budget prévisionnel envisagé pour une année d'activité.
 - Une proposition de budget prévisionnel du projet.

Les candidatures devront être adressées par courrier à l'attention de Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante:

*Département des Pyrénées-Orientales
Direction Attractivité et Rayonnement du Territoire
Mission Concertation Citoyenne et Services au Public Innovants
04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 72
24 Quai Sadi Carnot
66 000 PERPIGNAN*

Contacts

Département des Pyrénées-Orientales
24 Quai Sadi Carnot
66 000 PERPIGNAN

<http://www.leDépartement66.fr>

Direction des Systèmes d'Information
04 68 85 85 07

et/ou

Direction Attractivité et Rayonnement
du Territoire
*Département des Pyrénées-Orientales
Direction Attractivité et Rayonnement
du Territoire
Mission Concertation Citoyenne et
Services au Public Innovants
04 68 85 82 86 / 04 68 85 82 72
24 Quai Sadi Carnot
66 000 PERPIGNAN*



**Direction Attractivité
et Rayonnement du Territoire**

**Mission Inclusion Numérique
Services au Public Innovants
Dialogue Citoyen**

Responsable : Elodie COSTA

04 68 85 82 86

elodie.costa@cd66.fr

**Chargée de développement
des services au public innovants :**

Marina CANOVAS

04 68 85 82 76

marina.canovas@cd66.fr



leDépartement66.fr